

Commune de



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°4- 2016

Vendredi 3 juin 2016 à 20 heures

Étaient présents : Présents : : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS, Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE.

Excusés : M. Alain CHMILEWSKY ayant donné pouvoir à Paul MASSOT, M. Paul MASSOT ayant donné pouvoir à Hélène BOTTU, Mme Pascale BADIN ayant donné pouvoir à Eugène REY.

À l'Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2016
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Tirage au sort des jurés d'assise
6. Délibération pour vente parcelle de terrain située sur ZAE du Bion (ex pompage spécifique zone d'activité)
7. Délibération pour rapport annuel de l'exercice 2015 de l'élu mandataire de Meyrié à la Sté d'Aménagement du Rhône aux Alpes – SARA
8. Délibération pour adhésion au Conseil de local de santé mentale intercommunal mutualisé proposé par la CAPI
9. Délibération pour approbation d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS – afin d'accueillir, dans les services périscolaires municipaux, les enfants de pompiers volontaires en cours d'intervention
10. Délibération pour achat d'un local de 12,50 m² dans le bâtiment « résidence les Bruyères » lot n°3
11. Délibération pour achat d'un local de 20.40 m² dans le bâtiment « résidence les Bruyères » - lot n° 8
12. Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Hélène BOTTU

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Mars 2016 : approuvé à l'unanimité.

3. Informations des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu en même temps que leur convocation, la liste des actes administratifs pris par délégation du Conseil dont détail ci-après. Il en donne lecture.

date	Objet
8 avril 2016	Considérant la cession du véhicule Kangoo et l'achat d'un véhicule utilitaire électrique NISSAN, décision d'accepter la proposition de GROUPAMA, 50 rue de St Cyr à 69251 LYON relative à l'assurance « confort – tous risques, y compris la batterie » du véhicule utilitaire électrique NISSAN NV200 jusqu'au 31/12/2016 et de signer le devis d'assurance, s'élevant à 542.02 euros
8 avril 2016	Considérant la demande de prorogation de bail de Mme Karine MAGNETTE et la colocataire, Mme Françoise CUTIVET-JACQUIER, décision de consentir à renouveler un bail précaire d'une durée de UN AN, à compter du 1er mai 2016, à Mme Karine MAGNETTE et Mme Françoise CUTIVET-JACQUIER, pour la location d'un local au rez de chaussée du tènement immobilier sis ZA du Bion, route de St Jean de Bournay à Meyrié comprenant un bureau de 43 m ² ainsi qu'un accès aux parties communes constituées du hall d'entrée et des toilettes, afin d'exercer les professions de sophrologue et professeur de la technique Alexander et de fixer le montant du loyer à 300,00 € hors taxes, mensuellement d'avance
26 avril 2016	Vu la délibération n° 16_03_29_118 de la CAPI approuvant la convention pour la saisie et l'actualisation des demandes de logement entre le CCAS de BOURGOIN-JALLIEU et les Communes de Meyrié, Domarin , St Alban de Roche, St Savin, décision d'accepter la convention visée ci-dessus avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu pour les missions de saisie et actualisation sur le logiciel Système National d'Enregistrement – SNE - des dossiers de demande de logements sociaux. La commune conserve l'accueil, l'information des demandeurs, les vérifications et transmissions des dossiers papier au CCAS, la mission est maintenue à titre gracieux par le CCAS de Bourgoin-Jallieu du 1er janvier au 31 décembre 2016,
26 avril 2016	Considérant la nécessité de procéder au recyclage d'un agent sauveteur secouriste du travail et la proposition de l'organisme de formation, décision d'accepter la formation de recyclage « sauveteur secouriste du travail » et signer la convention de formation d'un jour proposée par CAMIRA, 3 rue de la Vanoise – 69960 CORBAS et de signer la convention pour un coût de 160.80 € TTC,
26 avril 2016	Considérant les travaux d'agrandissement effectués à la Maison PRÉVERT ayant pour effet une surface supplémentaire à nettoyer, décision d'accepter la proposition de la Sté AV3M, 62 allée des Jardins – 38300 MEYRIE et de signer le devis pour un nettoyage de la Maison Prévert une fois par semaine, le coût du ménage est porté à 140,00 € HT par mois.
28 avril 2016	Vu la proposition de financement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour l'achat de 2 locaux commerciaux pour activités médicales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016, visée par la Sous-préfecture le 19 avril 2016, prise pour le vote du budget primitif 2016, décision d'accepter la proposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole mutuel sud Rhône Alpes, relative au prêt de 136 000 euros remboursable en 15 ans au taux fixe de 1.58 %, récapitulée comme suit : - durée : 15 ans - taux au client, 1.58 % en annuel, - échéances annuelles, - première échéance du prêt, un an après la date de déblocage des fonds, - frais de dossier : 0.20 % du financement, non soumis à la TVA et de signer le contrat de prêt

23 mai 2016	Vu la décision du 9 juillet 2016 prise pour attribuer le lot n°2 à l'entreprise ACM AUGUSTO, Gros œuvre, façade enduit, menuiseries extérieures/intérieures, plâtrerie, faux plafonds, peinture, carrelage, CVPS pour l'extension des sanitaires PMR, salle Prévert, Considérant la nécessité de refaire une peinture et enduit de façade et d'effectuer des travaux de finition, décision de signer l'avenant n°1 au marché relatif à l'extension des sanitaires PMR à la Maison Prévert pour effectuer les travaux suivants : peinture et enduit de façade supplémentaire, modification système de ventilation, adaptation plafonds et faïences, petits travaux de finition, soit : 4 708.05 € HT,
24 mai 2016	contrat de travail à durée déterminée signé avec Manon VIGNON pour assurer le remplacement momentané de Mme Lydie VARAMBON

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Mme Pascale BADIN étant excusée, l'information des décisions d'urbanisme prises sera faite lors de la prochaine séance.

5. Tirage au sort des jurés d'assise

Vu l'arrêté n° 38-2016-05-02-004 du 29 avril 2016 de M. le Préfet, le tirage au sort de trois noms a été fait en début de séance, d'après la liste électorale.

6. Délibération pour vente parcelle de terrain située sur ZAE du Bion (ex pompage spécifique zone d'activité)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la CAPI a réalisé le raccordement de la station de pompage de la ZAE Le Bion au réseau d'eau potable interconnecté de CAPI. En conséquence, l'ancienne station de captage est définitivement fermée.

La parcelle n° 803 de 225 m² est située entre deux riverains, elle n'a pas d'accès sur la voirie de la Zone d'activité. L'accès sur la D522 est très dangereux, il ne permet aucune manœuvre de véhicule.

Les deux propriétaires riverains ont été consultés pour connaître leur intérêt vis-à-vis de cette parcelle. Seule la Sté SCI OVAZ, 181 chemin de Maniguet à Meyrié, représentée par M. Olivier FASSION est intéressée, elle est limitrophe à son parking.

Après discussion avec l'intéressé, M. le Maire propose à l'assemblée la cession de la parcelle n°803 d'une surface de 225m² à la SCI OVAZ, pour le prix de 800 euros (soit 3.55 euros le m²)

Après discussions, M. Olivier FASSION ne prenant pas part au vote, délibération adoptée à l'unanimité,

7. Délibération pour présentation du rapport annuel de l'exercice 2015 de l'élu mandataire de Meyrié à la Sté d'Aménagement du Rhône aux Alpes – SARA

La Commune de Meyrié est actionnaire de la SARA depuis le 1^{er} avril 2011. Mme Laurence RAVET, représente la commune de Meyrié au sein de l'assemblée spéciale des collectivités de la SPLA SARA et au sein de l'assemblée générale des actionnaires. Elle présente à l'assemblée le rapport annuel de l'exercice 2015

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport par Mme Laurence RAVET.

8. Délibération pour adhésion au Conseil local de santé mentale intercommunal mutualisé proposé par la CAPI

Mme Hélène BOTTU présente à l'assemblée le Conseil Local de Santé Mentale - CLSM Intercommunal créé en partenariat avec la CAPI, les Communes, le Centre Psychothérapique Nord-Dauphiné – CPND et l'Agence Régionale de la Santé – ARS.

Ce Conseil a pour vocation de coordonner tous les acteurs concernés par la souffrance psychique dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes et de limiter les situations de crise.

Il est financé par l'ARS et les communes de la CAPI volontaires.

Pour la commune de Meyrié, la participation s'élève à 250 € par an.

Après en avoir discuté, délibération adoptée à l'unanimité.

9. Délibération pour approbation d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS – afin d'accueillir, dans les services périscolaires municipaux, les enfants de pompiers volontaires en cours d'intervention

Mme Laurence RAVET présente le projet de convention proposée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS – ayant pour but de accueillir les enfants de pompiers volontaires en cours d'intervention, dans les différents services périscolaires de la commune, sans réservation préalable et gratuitement.

Après discussions, M. Xavier VITRY ne prenant pas part au vote, délibération adoptée à l'unanimité.

10. Délibération pour achat d'un local de 12,50 m² dans le bâtiment « résidence les Bruyères » lot n°2

M. le Maire rappelle à l'assemblée le choix de la municipalité de la construction d'un bâtiment « pôle de services », rue des Noyers qui accueillera des professions médicales ou paramédicales.

Vu la délibération n° du 20151106MDEL37 du 6 novembre 2015 prise pour réservation d'un local de 12,50 m² dans le bâtiment « résidence les Bruyères »

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'achat à la SCI l'orée des champs, du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment B, à MEYRIÉ, résidence Les Bruyères, correspondant au **lot n° 2 d'une superficie de 12,50 m²** pour un montant HT de **48 108,90** euros plus 1/7èmes des parties communes d'une superficie de 67,85 m²,
- de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition d'immeubles par acte notarié,
- de procéder à la conservation de l'acte notarié d'acquisition

Après discussions, délibération adoptée à l'unanimité

11. Délibération pour achat d'un local de 20.40 m² dans le bâtiment « résidence les Bruyères » - lot n° 5

M. le Maire rappelle à l'assemblée le choix de la municipalité de la construction d'un bâtiment « pôle de services », rue des Noyers qui accueillera des professions médicales ou paramédicales.

Vu la délibération n° du 20151106MDEL38 du 6 novembre 2015 prise pour réservation d'un local de 20,40 m² dans le bâtiment « résidence les Bruyères »

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'achat à la SCI l'orée des champs, du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment B, à MEYRIÉ, résidence Les Bruyères, correspondant au **lot n° 5 d'une superficie de 20,40 m²** pour un montant **HT de 65 251.90** euros plus 1/7èmes des parties communes d'une superficie de 67,85 m²,
- de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition d'immeubles par acte notarié,
- de procéder à la conservation de l'acte notarié d'acquisition



Séance levée à 23 heures 30

La Secrétaire de séance
Hélène BOTTU



Le Maire
Eugène REY

